

L'ACLA propose durant l'année scolaire / universitaire une formation au Brevet d'Initiation Aéronautique, diplôme organisé et délivré par l'Education Nationale, en partenariat avec l'Armée de l'Air et la Fédération Française de l'Aéronautique. Ce brevet, accessible à l'ACLA dès la 3^e, est une formation aéronautique, essentiellement théorique, avec deux séances de vol en pratique.





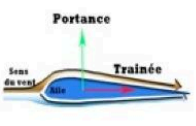



Les objectifs de cette formation sont de permettre aux jeunes, passionnés par l'aviation, la découverte des principes théoriques de l'aéronautique et de leur donner l'envie de piloter par un stage pratique d'une heure de vol (30' au début de la formation et 30' après l'examen si le candidat est admis avec ou sans mention).

Pour la partie pratique, les vols sont organisés en principe par trinôme : Cela permet ainsi de voler 1h30 pour 30' de vol personnel en place avant. Ainsi un élève, admis au BIA, pourra voler 3 h au cours de sa formation BIA.

L'enseignement est organisé par l'ACLA et comporte notamment 60 h de cours en salle (Pour 40 h minimales réglementaires), avec un calendrier établi en début d'année scolaire. Les cours se déroulent en général sur deux matinées pendant les vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps), plus une douzaine de samedis matins lors des périodes scolaires / universitaires.

Les cours théoriques ont lieu à la salle Renaud-Barrault de Bouguenais, sauf pour la première séance d'une journée complète, qui se déroule à l'Aéroclub (découverte des avions) en octobre ainsi que la partie pratique des vols et les révisions QCM en mai avant l'examen national.

Le programme est le suivant : météorologie et Aérologie ; aérodynamique, aérostatique et principes du vol ; étude des aéronefs et des engins spatiaux ; navigation, réglementation et sécurité des vols ; histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

HISTOIRE	METEOROLOGIE	AERODYNAMIQUE	TECHNOLOGIE	NAVIGATION	ANGLAIS
					

L'examen a lieu fin mai et dure 2h30. C'est un QCM composé de 100 questions. Les formateurs utilisent des annales d'entraînement durant l'année. Un QCM optionnel de 30 minutes en anglais aéronautique (Niveau B1 du cadre de référence européen des langues vivantes) est également proposé et recommandé (points > 10 pris en compte). Obtention du BIA si note finale égale ou supérieure à 50 points. Mentions AB – B – TB dès 12, 14 et 16 de moyenne.

Des sorties thématiques sont organisées durant l'année (*sous réserve de la disponibilité des accueillants*) : une demi-journée à l'usine Airbus de St Nazaire (Assemblage des tronçons « avant » du fuselage) et une grande journée à l'Armée de l'Air (à Rochefort - BA 721) un mercredi en période scolaire. Enfin, une visite du Super Constellation de Nantes, en partenariat avec l'association de l'Amicale du Super Constellation L 1049 G en statique en face de la station météo près de la tour de contrôle un samedi matin pendant l'hiver avec un parent accompagnateur.

Forfait de participation au BIA : 200 € (sans options)

Ce forfait couvre tous les frais de la formation : frais administratifs, tirages des polycopiés en noir et blanc + en couleur, le 1er vol découverte, les transports en car à Rochefort (BA 721 - Armée de l'Air), à Saint-Nazaire (Airbus), le repas à la BA 721, etc...

Option N°1 : Une licence fédérale « Jeunes Ailes », fortement recommandée par l'ACLA, peut être souscrite auprès de la Fédération Française Aéronautique (tarif 2024-2025: 26 €), elle inclut :

- un abonnement de 6 mois (janvier 2025 à juin 2025) au magazine « Info-Pilote »,
- un accès privilégié aux programmes partenaires du BIA-FFA, tels que les « Cadets de l'Air de l'Armée de l'Air » et des événements de l'Armée de Terre (ALAT),
- La nomination d'un pilote tuteur de l'aéroclub,
- une réduction de la licence/assurance FFA 2025,
- le journal INFO-PILOTE du second semestre 2025 si adhésion à la licence FFA « 2025 » au 1^{er} juillet 2025 après réussite au BIA en juin 2025.

Option N°2 : Le livre « Initiation à l'Aéronautique » de la dernière édition, chez Cepaduès, est proposé aux élèves, comme support complémentaire de cours, remis en début de formation, au prix de 28 €.

Après le BIA...

Suite à la formation BIA, une grande partie du programme théorique du PPL aura été étudiée. Il est ainsi plus facile de se lancer dans une formation de pilote ! De plus, des bourses substantielles sont attribuées par la FFA aux jeunes élèves-pilotes **de moins de 21 ans, titulaires du BIA** :



- 90€ à l'inscription au club
- 350€ + 90€ 1^{er} lâché solo
- 75 / 100€ Théorique PPL - LAPL / Licence Jeunes Ailes
- 700€ Obtention du PPL ou du LAPL « complet »
- 350€ à l'obtention de chaque habilitation « VFR Nuit », « Voltige », « Hydravion », « Montagne », « IFR »

Soit un total cumulé de plus de 1330 € de bourses fédérales possibles

Après l'obtention du BIA, à compter du 1^{er} juillet 2025, si l'élève s'inscrit à l'aéroclub en tant qu'élève-pilote, alors la licence-assurance fédérale de base qu'il souscrita sera directement validée pour le second semestre 2024 et toute l'année 2025.

Inscriptions au BIA

L'inscription sera acquise après paiement sur la plateforme, dossier totalement complété, à partir du mercredi 5 juin 9h30

50 places sont disponibles

Au-delà, vous serez placé sur liste d'attente et informé en cas d'ouverture de nouveaux créneaux.

Les éléments qui vous seront demandés par la plateforme (à préparer au préalable):

- **Fiche de renseignements (pages 4 à 6) ci-dessous complétée avec soin et clarté,**
- **Formulaires d'autorisations complétés et signés par le ou les responsables légaux (Signatures obligatoires) , en un seul fichier format PDF**
- **Copie Recto-Verso de la Carte d'identité ou du Passeport, valable pour toute la durée de l'année scolaire / universitaire 2024-2025 en format PDF.**

Si vous êtes retenus, les premiers vols de découverte se dérouleront dès le mois de septembre 2024 selon la météo. Les cours théoriques commenceront ensuite à l'automne.

Fiche individuelle de renseignements

Coordonnées

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail d'un parent ou de l'élève (régulièrement consulté) :

Téléphone Portable d'un parent ou de l'élève (régulièrement consulté) :

Etudes

Établissement année scolaire 2024/2025 :

Lieu de l'établissement :

Classe suivie en 2024/2025 :

Document d'identité

Validité minimale requise : 31/08/2025

→ Joindre une copie du document recto-verso :

C'est précisément ce document d'identité enregistré, en possession de l'élève, qui devra obligatoirement être présenté lors des sorties le nécessitant

Type de document :

N° :

Date d'émission :

Date limite de validité :

Emetteur :

Si candidat mineur

Nom et Prénom du 1^{er} Responsable légal :

Adresse du 1^{er} Responsable légal :

Téléphone du 1^{er} Responsable légal :

Nom et Prénom du Second Responsable légal :

Adresse du Second Responsable légal :

Téléphone du Second Responsable légal :

Autorisations parentales : à compléter par chacun des 2 responsables légaux

Responsable légal 1 :

Je soussigné(e) responsable légal(e) de,
en qualité de l'autorise à participer à la formation BIA dispensée à l'ACLA et à l'ensemble
des activités afférentes suivantes (**merci de bien vouloir cocher chaque sortie autorisée**):

- Sortie en car à l'usine Airbus de St Nazaire 1/2 journée probablement en avril 2025.
- Visite ACLA Hangars et avions côté piste.
- Un mercredi entier en car à l'EMSOAA de la BA 721 de Rochefort probablement en mars 24.
- Visite du Super Constellation situé à Nantes-Atlantique (transport non organisé par l'ACLA)
- Vols de découverte de 30 min chacun, dans le cadre réglementaire de la formation pratique au BIA, réalisés par l'Aéroclub de Loire Atlantique, au départ de l'Aéroport de Nantes-Atlantique, entre le 07 septembre 2024 et le 30 septembre 2025, dans les conditions notamment de l'arrêté interministériel du 18 août 2016.
- Cours théoriques dispensés à la salle Renaud-Barrault quartier des Couëts à Bouguenais ou dans les locaux de l'Aéroclub à l'Aéroport de Nantes-Atlantique.

Par ailleurs :

- J'accepte que les informations indiquées, toutes nécessaires à l'inscription au BIA, soient exploitées pour les finalités décrites selon les termes de traitement des données indiquées ci-après.
- J'autorise l'Association Aéroclub de Loire Atlantique à utiliser l'image de mon enfant pour information et communication, dans le cadre de l'activité du Brevet d'Initiation Aéronautique, sur tout support que ce soit. Cet usage ne pourra bien entendu en aucun cas lui porter préjudice.

Fait à : le 2024. Signature du **responsable légal 1** :

Responsable légal 2 :

Je soussigné(e) responsable légal(e) de,
en qualité de l'autorise à participer à la formation BIA dispensée à l'ACLA et à l'ensemble
des activités afférentes suivantes (**merci de bien vouloir cocher chaque sortie autorisée**):

- Sortie en car à l'usine Airbus de St Nazaire 1/2 journée probablement en avril 2025.
- Visite ACLA Hangars et avions côté piste.
- Un mercredi entier en car à l'EMSOAA de la BA 721 de Rochefort probablement en mars 24.
- Visite du Super Constellation situé à Nantes-Atlantique (transport non organisé par l'ACLA)
- Vols de découverte de 30 min chacun, dans le cadre réglementaire de la formation pratique au BIA, réalisés par l'Aéroclub de Loire Atlantique, au départ de l'Aéroport de Nantes-Atlantique, entre le 07 septembre 2024 et le 30 septembre 2025, dans les conditions notamment de l'arrêté interministériel du 18 août 2016.
- Cours théoriques dispensés à la salle Renaud-Barrault quartier des Couëts à Bouguenais ou dans les locaux de l'Aéroclub à l'Aéroport de Nantes-Atlantique.

Par ailleurs :

- J'accepte que les informations indiquées, toutes nécessaires à l'inscription au BIA, soient exploitées pour les finalités décrites selon les termes de traitement des données indiquées ci-après.
- J'autorise l'Association Aéroclub de Loire Atlantique à utiliser l'image de mon enfant pour information et communication, dans le cadre de l'activité du Brevet d'Initiation Aéronautique, sur tout support que ce soit. Cet usage ne pourra bien entendu en aucun cas lui porter préjudice.

Fait à : le 2024. Signature du **responsable légal 2** :

Engagement du stagiaire BIA

Je soussigné(e), m'engage :

- À suivre avec assiduité les cours dispensés par l'ACLA dans le cadre de la formation BIA.
- À prévenir systématiquement en cas d'absence prévue à un cours le secrétariat secretariat@acla.fr
- Je m'engage également à respecter le matériel mis à ma disposition, ainsi que les formateurs, qui assurent bénévolement les enseignements.
- J'atteste être couvert par un contrat d'assurance Responsabilité Civile et individuelle corporelle.

Par ailleurs,

- J'accepte que les informations indiquées, toutes nécessaires à l'inscription au BIA, soient exploitées pour les finalités décrites selon les termes de traitement des données indiquées ci-après.
- J'autorise l'Association Aéroclub de Loire Atlantique à utiliser mon image pour information et communication, dans le cadre de l'activité du Brevet d'Initiation Aéronautique, sur tout support que ce soit. Cet usage ne pourra, bien entendu, en aucun cas me porter préjudice.

Fait à : le : 2024. **Signature du candidat BIA :**

Conditions d'utilisation de vos données personnelles

En vous inscrivant, vous acceptez que l'Association Aéroclub de Loire Atlantique mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans le but de communiquer occasionnellement avec vous, si elle le juge opportun, afin de vous informer des actualités de notre association et des besoins liés à la formation au BIA.

*Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association Aéroclub de Loire Atlantique s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, ne pas fournir ces données à des tiers à moins qu'elles ne soient nécessaires * pour la réalisation des présentes, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles. Le traitement des données est nécessaire pour remplir nos obligations légales concernant l'organisation de la formation, de l'examen, des sorties, et de la comptabilité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi informatique et libertés n78-17 du 6 janvier 1978).*

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par le formulaire ci-dessus, veuillez contacter notre secrétariat : secretariat@acla.fr

* [Enregistrements sécurité Airbus, Aéroport de Nantes \(BGTA\) et Armée de l'Air Rochefort BA 721.](#)